



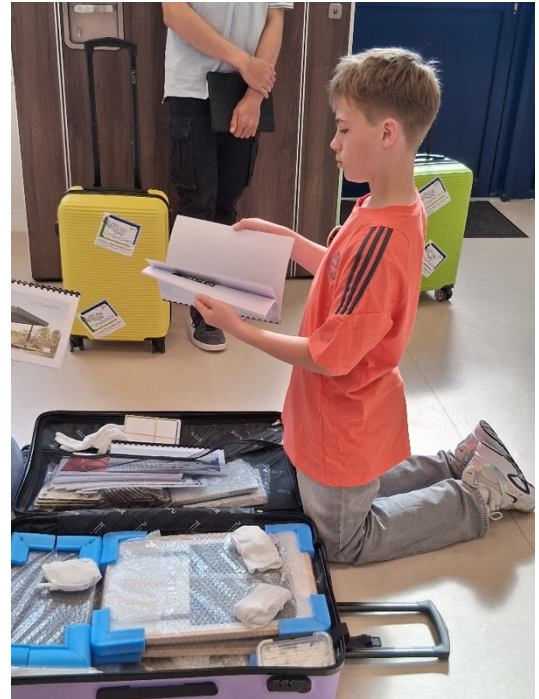
L'IMPRESSIO VOYAGE

Présentation

[La collection d'oeuvres d'art du collège Challemeil-Lacour à AVRANCHES](#) s'intitule "l'Impression". Elle regroupe, aujourd'hui, plus d'une centaine d'œuvres.

Née à l'automne 2020, cette collection est en partie exposée dans différents espaces du collège (salles de cours, infirmerie, salle d'études, CDI, self, etc.). Elle s'est constituée progressivement en laissant aux élèves le maximum de latitude pour sélectionner les œuvres et se constituer pas à pas en comité de sélection.

Elle est financée sur les moyens propres de l'établissement qui affirme un choix fort d'ouverture culturelle en maintenant cette politique d'acquisition régulière.



Le collège Challemeil-Lacour à Avranches, l'académie de Normandie et la DSDEN de la Manche proposent de faire profiter d'autres établissements et écoles des œuvres collectées (126 au total), par le prêt de mini expositions itinérantes dans la Manche. Quatre expositions seront conçues à destination du premier degré et quatre autres à destination du second degré. Cette action s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et contribue à la réussite de l'objectif 100% EAC.

Chaque mini exposition est protégée et contenue dans une valise, accompagnée d'une documentation pédagogique, de conseils et de gants pour la manipulation des œuvres. Elle est aisément transportable en voiture. Les expositions sont itinérantes, circulent d'un établissement à l'autre selon un planning établi à l'année.

La VALISE n°1 qui sera prêtée en 2026-2027 et amorcera le dispositif à pour thématique *L'artiste et les œuvres dans la société* avec pour questionnement *Comment les artistes témoignent-ils des évolutions sociétales ?*

Pour en savoir plus : <https://arts-plastiques.ac-normandie.fr/La-collection-L-impression-voiture-VALISE-no1>

Objectifs pédagogiques

- Susciter la rencontre des élèves et de la communauté éducative avec l'art contemporain,
- Placer les jeunes en tant qu'acteurs responsables en leur permettant de développer leur esprit critique dans une démarche réflexive,
- Favoriser le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves par la découverte d'artistes et d'œuvres et par la pratique artistique,
- Permettre aux enseignants de s'appuyer sur un projet artistique pour renforcer chez les élèves le développement de compétences fondamentales (le dire, l'écrire, la démarche d'investigation notamment) au travers d'une démarche artistique,
- Développer la construction du Parcours d'EAC sur un territoire en favorisant la liaison inter- degrés.

Modalités de participation

Public concerné : les établissements du second degré de La Manche.

Tous les enseignants, quelle que soit leur discipline, peuvent mettre en œuvre le dispositif.

Chaque établissement inscrit reçoit une exposition par année scolaire. La durée de prêt s'établit environ sur 1 mois et demi, de vacances à vacances, selon le calendrier de prêt organisé par le professeur référent du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Espace d'exposition : Il n'est pas nécessaire d'avoir un lieu dédié mais les œuvres devront être exposées dans les meilleures conditions afin d'en permettre leur visibilité et accessibilité tout en assurant leur préservation.

Calendrier prévisionnel

- Mai 2026 : diffusion de l'appel à projet et dépôt des candidatures via ADAGE.
- Mi juillet 2026 : les établissements prennent connaissance de l'avis de la commission dans Adage. Les référents du dispositif reçoivent le planning annuel des prêts et la liste des établissements et contacts inhérents au bon fonctionnement de l'itinérance des expositions.
- Mi septembre 2026 : formation en visio (1 heure) pour les enseignants impliqués.
- Septembre 2026 à fin juin 2027 : itinérance de la valise n°1, expositions en établissements.

Engagement des établissements et de l'équipe éducative

Chaque établissement scolaire prend en charge le transport des œuvres, d'un établissement à l'autre. Il s'engage à veiller à leur sécurité, à les manipuler avec soin et à les assurer. Un document « valeurs d'assurance des œuvres » transmis en amont de la circulation des expositions permet d'assurer clou à clou les œuvres pour la durée de l'exposition, de leur prise en charge incluant le transport jusqu'à leur passation ou restitution.

Un constat d'état s'opère tout au long de l'itinérance des oeuvres, signé par le chef d'établissement à leur arrivée et départ.

Une convention annuelle (année scolaire) est établie entre l'établissement prêteur et l'établissement emprunteur.

Dans le cadre d'ateliers de pratique avec les élèves, les besoins en matériel sont assurés par l'établissement.

La valorisation des projets, sous toute forme de retour d'expérience du point de vue des élèves- retour réflexif sur sa rencontre avec les œuvres, captation de médiation opérée auprès de ses pairs, expérience vécue en atelier de pratique...- est attendue et valorisée sur le site des arts plastiques et de la Daac, sous couvert de droit de captation de l'image et de la voix. S'il est déposé sur l'ENT de l'établissement ou via les plateformes Pod Éduc, File Sender, le lien transmis doit permettre d'accéder en toute légalité au travail des élèves.

Une fiche bilan est à retourner au référent DAAC à la fin de l'action. Elle mettra en relief les compétences travaillées prioritairement (la démarche créative, la maîtrise de la langue orale et écrite, les pratiques collaboratives, ...).

Les référents du dispositif pour l'académie de Normandie

- Le professeur référent du dispositif *L'Impression voyage* au collège Challemel-Lacour d'Avranches ;
- Virginie Michel, IA-IPR d'Arts plastiques ;
- Sylvie Gauthier-Lapouge, IA-IPR d'Arts plastiques ;
- Valérie Laisney, CPD Arts visuels et action culturelle, DSDEN de La Manche ;
- Sylvie Cao-Van, référente DAAC.

